

**VILLE DE SÉZANNE**

Tél. 03.26.80.59.01.

**DÉCISION DU MAIRE EN DATE DU 24 JUILLET 2023  
PORTANT LOCATION DE LOGEMENT**

**SERVICES TECHNIQUES**

JD n°23/12

M. Sacha Hewak, Maire de la Ville de Sézanne,

Vu la délibération n° 2020-06-16 du 18 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DÉCIDE :**

*Article 1<sup>er</sup>* : Le logement situé 13 place du Champ Benoist, appartement 13 à Sézanne, de type F4, est loué à Madame Francine AUBIN à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

*Article 2* : Le loyer sera révisé tous les ans à la date anniversaire du bail, en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) du 2<sup>ème</sup> trimestre.

Sézanne, le 24 juillet 2023

Signé :  
Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint au Maire délégué,  
Jean AGRAPART